|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: PL 3** | **Document C24/86-F** |
| **21 mai 2024** |
| **Original: chinois** |
|  |  |
| Contribution de la République populaire de Chine, Arménie (République d') et Cuba |
| PROPOSITIONS D'AMÉLIORATIONS À APPORTER À LA CONFÉRENCE DE PLÉNIPOTENTIAIRES |
| **Objet**Le présent document porte sur des améliorations à apporter au processus préparatoire de la Conférence de plénipotentiaires.**Suite à donner par le Conseil**Le Conseil est invité à examiner les propositions contenues dans la présente contribution et à prendre les mesures qui s'imposent.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Références**[*Résolution 77*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-077-f.pdf) *(Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires**Documents* [*C19/4*](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0004/fr)*,* [*C19/33*](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0033/fr)*,* [*C19/45*](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0045/fr)*,* [*C19/67*](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0067/fr)*,* [*C19/101*](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0101/fr)*,* [*C21/13*](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0013/fr)*,* [*C22/4*](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0004/fr)*,* [*C23/4*](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0004/fr) *et* [*C23/84*](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0084/fr) *du Conseil**Questionnaires* [*CL-19/57*](https://www.itu.int/md/S19-SG-CIR-0057/fr) *et* [*CL-24/11*](https://www.itu.int/md/S24-SG-CIR-0011/fr) *du Secrétariat général* |

Considérations générales

Dans sa Résolution 77 (Rév. Bucarest, 2022), la Conférence de plénipotentiaires charge le Secrétaire général de faire rapport au Conseil sur l'organisation des conférences et des assemblées de l'Union et de proposer les améliorations qu'il jugera utiles, et demande au Conseil de prendre les mesures adéquates afin de rendre compte aux Conférences de plénipotentiaires à venir des améliorations envisageables.

Les pays hôtes des PP-18 et PP-22 ont rendu compte au Conseil respectivement en 2019 et 2023 du déroulement de ces conférences et formulé des propositions d'améliorations qui pourraient être apportées aux éditions à venir, à la suite de quoi le Secrétariat général a sollicité l'avis des États Membres du Conseil par le biais de deux questionnaires axés sur ces propositions. Le questionnaire de 2019 portait essentiellement sur le renforcement des préparations interrégionales, le respect de l'environnement par les organisations et le renforcement de la formation des délégués. S'appuyant sur l'édition de 2019, le questionnaire envoyé en 2024 visait à recueillir des suggestions sur la manière d'enrichir et d'améliorer le vécu des délégués participant aux conférences et d'accroître la représentation des femmes et des jeunes et invitait les États Membres du Conseil à se prononcer sur un certain nombre de propositions, portant entre autres sur le fait de présenter des contributions plus courtes, d'harmoniser les Résolutions, de procéder à une évaluation préalable des incidences financières des propositions, d'apporter des améliorations aux votes et aux processus décisionnels par voie électronique et d'évaluer les règles d'élection sur le plan éthique.

Discussions

La Conférence de plénipotentiaires, plus haute autorité de l'UIT, porte sur l'orientation du développement, le plan stratégique et les politiques centrales de l'Union. Les améliorations apportées à cette conférence devraient s'inscrire dans le prolongement de ses objectifs fondamentaux et prendre pleinement en compte les questions soulevées par les États Membres.

La participation de toutes les délégations sur un pied d'égalité doit donc être considérée comme une exigence minimale pour la tenue de la conférence, et la promotion de l'examen approfondi des questions d'intérêt par tous les Membres doit en être une priorité. Compte tenu des ressources limitées, il convient de mettre l'accent sur ces deux exigences.

Propositions

1 Le renforcement de la représentation régionale, la garantie d'une participation égale de toutes les délégations et la facilitation d'un débat approfondi des États Membres sur les questions relatives à l'orientation du développement futur de l'Union et à son plan stratégique devraient être considérés comme des priorités pour l'amélioration de la conférence.

2 En ce qui concerne l'ordre du jour, l'incidence des manifestations parallèles sur la discussion des sujets officiels de la conférence devrait être réduit au minimum afin d'éviter de distraire les délégations.

3 Dans un contexte de risques croissants en matière de cybersécurité, il convient d'envisager sérieusement d'apporter des améliorations aux prises de décision formelles par voie électronique, en particulier quand un vote est requis.

4 Les États Membres devraient être encouragés à soumettre des contributions en rapport avec l'ordre du jour de la conférence afin de coordonner, dans la mesure du possible, les propositions des États Membres sur les travaux de l'Union, et aucune limite stricte ne devrait être imposée quant à la longueur des contributions à la conférence.

5 La formation des délégués participant aux réunions devrait être encouragée, en particulier celle des délégués des États Membres en développement.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_